

Fiers mais pas très fûtés

Date : 17 février 2015

Poursuivons l'analyse du "bilan de mandat" de la majorité sortante du Conseil général d'Ille-et-Vilaine en allant au cœur des missions du département :



C'est en effet ce qui ressort du « classement France Info des maisons de retraites » issu de l'édition 2012 du « Guide la dépendance : mieux vivre le 4^{ème} âge et le handicap » publié aux éditions J.L.T.

Je cite les deux co-auteurs, qui disent avoir visité au moins une fois en huit ans (!) chacune des 10.000 maisons de retraite qu'ils se permettent d'évaluer :

- pour David Jacquet, il n'est pas tenu compte de la qualité des soins car « *nous ne sommes pas en mesure de la juger. Nous partons du principe qu'elle est bonne, sinon l'établissement devrait être fermé* », dit-il. La qualité de l'accompagnement est également hors jeu : « *Une ou deux heures ne suffisent pas à juger des liens tissés entre les soignants et les résidents* ».

- pour Patrick Lelong : « *Il y a deux choses essentielles que nous n'avons pas prises en compte* » : « *la qualité des soins et la qualité de l'accompagnement* ». « *Pour les soins nous ne sommes pas compétents et laissons à l'Autorité, qui forme, attribue et paye les professionnels qui travaillent dans les structures, ses responsabilités. Pour l'accompagnement, il n'y a rien de plus subjectif que de vouloir mesurer les rapports humains dans une collectivité. Ils sont variables, car les êtres n'ont pas la même sensibilité, certains en ont besoins d'autres non. La seule chose que nous notons concerne l'atmosphère que nous ressentons lors de notre visite.* »

On comprend que la parution de cet ouvrage ait été en son temps fermement dénoncée par l'association française de protection et d'assistance aux personnes âgées (AFPAP).

On comprend moins bien pourquoi le Conseil général ne s'est pas plutôt référé aux évaluations externes qui sont censées être effectuées dans le département tous les 5 ans par des professionnels agréés par l'agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ANESM) qui a été créée en 2007.

PS : la société J.L.T éditions, engagée dans une procédure de sauvegarde de justice depuis 2013, a été placée sous plan de sauvegarde il y a une quinzaine de jours.

Pour aller plus loin :

- [L'infographie du jour](#)
- [1^{er} département pour la qualité de vie](#)
- [Une collectivité territoriale écologique ?](#)
- [Du dynamisme démographique de la Brétille](#)
- [Que nous disent les taux de chômage ?...](#)